

## SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA SERRE

Réunion de la Commission SCOT / CRECY - SUR - SERRE - 29/03/2017

### PRESENTS

---

ASSIS-SUR-SERRE : M. Guy MARTIGNY

AUTREMENCOURT : M. Dominique POTART

CHERY-LES-POUILLY : Mme. Laurence RYTTER, excusée

COUVRON ET AUTREMENCOURT : Mme. Carole RIBEIRO

COUVRON ET AUTREMENCOURT : Mme. Dominique LEBLOND, excusée

COUVRON ET AUTREMENCOURT : M. Gilbert RICHARD

FROIDMONT-COHAUTILLE : M. Jean-Charles BRAZIER, excusé

GRANDLUP ET FAY : M. Christian VUILLOT, excusé

MARLE : M. Jean-Pierre SORLIN

MARLE : Mme. Myriame FREMONT, excusée

MARLE : Mme. Eliane LOISON, excusée

NOUVION ET CATILLON : Monsieur Thierry LECOMTE, excusé

REMIES : M. Bernard COLLET, excusé

THIERNU : M. Jean-Claude GUERIN

VOYENNE : M. Georges CARPENTIER

VOYENNE : M. Eric CARPENTIER, excusé

ADEME : Mme. Eliane METREAU, excusée

CC PAYS DE LA SERRE : M. Anthony BERTRAND, Mme. Caroline FRANQUET, Mme Audrey VONFELDT

### CONTEXTE ET OBJECTIF DE LA REUNION

---

La réunion visait à examiner le projet de Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCOT, modifié sur la base des réunions antérieures, et qui est désormais très avancé (sous réserve des éventuels compléments liés à l'AEU).

Le bureau d'études a présenté le DOO chapitre par chapitre (cf. support de présentation ci-joint).

## POINTS ABORDES

---

- **PLU de MARLE** : l'évolution du commerce dans la commune de Marle suppose l'inscription dans le DOO du projet de relocalisation de certains commerces au titre de la « localisation préférentielle des commerces ».

Ce projet a fait l'objet de discussions avec la profession agricole et, à priori, un accord a été trouvé.

Il conviendra d'établir précisément les surfaces nouvelles dédiées au commerce en entrée d'agglomération (à priori 5 hectares, compte-tenu de l'ensemble des terrains qui seraient vendus par l'agriculteur), et, le cas échéant, celles qui seraient rendues à l'agriculture.

Ces surfaces (en plus et en moins) devront être insérées dans le bilan global de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers.

Il conviendra également de s'assurer de la bonne cohérence entre le SCOT et le PLU de Marle sur ce point.

- **TOURISME** : il faut mentionner, dans ce chapitre du DOO, l'intérêt du développement d'aires destinées aux camping-cars.
- **EAU** : il est noté l'importance de ce chapitre dans le cadre des futures compétences GEMAPI et ruissellement de la Communauté de communes, au travers des syndicats de rivières. M. POTART précise qu'un prochain conseil communautaire sera amené à se prononcer sur une prise de compétence GEMAPI élargie, incluant la lutte contre l'érosion et le ruissellement (compétence n°4 « la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ») pour prévenir les inondations (compétence obligatoire n° 5 « La défense contre les inondations et contre la mer »).

Concernant le traitement des eaux usées et la prévention des pollutions, il est également rappelé le développement des techniques d'assainissement non collectif permettant, ainsi que le fait que des communes réservent des terrains pour un éventuel lagunage.

- **ENERGIE** : il est signalé que la borne de recharge électrique de Crécy-sur-Serre est déjà installée.
- **SUITE DU PROCESSUS D'ELABORATION** : l'objectif est un arrêt du projet de SCOT par le Conseil Communautaire en juin/juillet 2017.

Sur la phase DOO, reste à effectuer :

- Une réunion sur l'AEU ;
- Une réunion de présentation du DOO à la CDPENAF (réunions CDPENAF prévues les 3 mai ou 7 juin 2017) ;
- 2 réunions publiques ;
- 1 réunion de présentation aux personnes publiques associées (PPA).

>>> Prochaine réunion le 25 avril 2017 à 14h30.